

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

## Bulletin de Médicamentssécuritaires.ca

Volume 4 • Numéro 9 • Le 20 décembre 2013

### Faites-vous vacciner et notez-le!

Le temps n'est pas seulement aux réjouissances! Effectivement, en cette période de l'année, les virus de l'influenza (grippe) peuvent se répandre et gâcher le plaisir des Fêtes pour vous et les membres de votre famille. Les virus de la grippe peuvent rendre les gens gravement malades, même les personnes en bonne santé. C'est pour cette raison que les citoyens canadiens avertis se protègent et aident à prévenir la propagation du virus de la grippe, grâce au vaccin antigrippal annuel.

Chaque année, on administre un vaccin antigrippal différent qui tient compte des types de virus susceptibles de sévir. Par conséquent, il est important de se faire vacciner contre la grippe chaque année\*. Les vaccins antigrippaux sont habituellement administrés à l'automne, bien que la « saison de la grippe » puisse durer jusqu'au printemps suivant. Lorsque vous recevez un vaccin antigrippal, ou tout autre vaccin, il est important de le noter. Ainsi, vous saurez quand vous devrez recevoir le vaccin suivant.

Le cas d'un consommateur qui s'est rendu dans une clinique de vaccination contre la grippe au cabinet d'un médecin pour y recevoir un vaccin a été soumis à Médicamentssécuritaires.ca. Plus tard, on a découvert que le consommateur avait déjà reçu le vaccin antigrippal deux semaines auparavant. Heureusement, il n'y a pas eu de préjudice, mais il est déconseillé de recevoir deux doses de vaccin antigrippal en si peu de temps.

Médicamentssécuritaires.ca vous recommande de tenir un registre de vaccination, de le mettre à jour chaque fois que vous recevez un vaccin et de le montrer aux professionnels de la santé avant de recevoir tout autre vaccin. Ces mesures vous permettront de vous faire vacciner au bon moment et de vous éviter de recevoir des doses dont vous n'avez pas besoin. Nous vous recommandons de conserver votre registre de vaccination avec votre liste de médicaments ou d'indiquer les vaccins que vous avez reçus dans une section séparée sur votre liste de médicaments.

Pour vous aider à faire le suivi de vos médicaments et de vos vaccins, des formulaires utiles et une application pour iPhone sont accessibles sur le site intitulé "L'information est la meilleure prescription" à l'adresse [www.knowledgeisthebestmedicine.org](http://www.knowledgeisthebestmedicine.org). N'attendez pas! Commencez votre liste dès aujourd'hui et assurez-vous de la vérifier minutieusement!

\* L'administration d'une seule dose du vaccin antigrippal, une fois par année, est recommandée pour les adultes et la plupart des enfants. Certains enfants, y compris les enfants de 6 mois à 9 ans qui reçoivent le vaccin antigrippal pour la première fois, doivent recevoir deux doses. Informez-vous auprès du professionnel de la santé de votre enfant au sujet du calendrier de vaccination recommandé.

#### Qu'est-ce qu'un vaccin?

Les vaccins, comme le vaccin antigrippal, stimulent le système immunitaire pour aider l'organisme à lutter contre certaines infections. La vaccination, parfois appelée « immunisation », est le processus au cours duquel un vaccin est administré.

#### Conseils pour les professionnels de la santé

- Encouragez vos patients et vos clients à noter les vaccins qu'ils ont reçus.
- Avant d'administrer un vaccin, passez en revue le registre de vaccination de la personne concernée. En l'absence de registre de vaccination, demandez à la personne concernée la date à laquelle elle a reçu son dernier vaccin.
- Aidez les patients à mettre à jour leurs listes de médicaments et de vaccins.